



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de la Mer
et des Transports

Paris, le - 2 JUL. 2008

Direction des Affaires maritimes

Note

Mission de la Navigation de plaisance
et des Loisirs nautiques

à

- destinataires in fine -

N° 382

Affaire suivie par : Ernest Cornacchia
Ernest.Cornacchia@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 44 49 80 44 - Fax : 01 44 49 80 01

Objet : Suivi de la réforme du permis plaisance

Dans le cadre de la mise en place de la réforme du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur, entrée en vigueur le 1er janvier dernier, un groupe de suivi national avec les représentants des professionnels a été créé. Il est apparu aux membres de ce groupe, lors de la réunion du 20 juin dernier, que plusieurs difficultés d'application relevaient essentiellement de problèmes d'organisation tels que le nombre de sessions d'examens théoriques proposées, leur fréquence ainsi que l'implantation des centres d'examens.

Ces difficultés organisationnelles ne pouvant pas être traitées à l'échelon national, je vous demande donc de mettre en place des comités locaux de suivi de la réforme dont feront partie les représentants des fédérations et groupement nationaux des établissements d'enseignement de la conduite des bateaux de plaisance à moteur. Pourront être également associés à ces comités, si vous l'estimez utile, les représentants des centres de formation les plus représentatifs de votre circonscription.

Dans un premier temps, je vous suggère de réunir ces comités trimestriellement et dans la mesure du possible, de mettre en place la première réunion avant le 1er septembre 2008.

Le directeur des affaires maritimes


Damien CAZÉ

Destinataires :

Mesdames les préfètes et messieurs les préfets de département

Messieurs les directeurs départementaux des affaires maritimes

Mesdames et messieurs les directeurs des services de navigation

Monsieur le directeur départemental de l'équipement de Loire Atlantique

